

Réussir la reprise collective du travail après une période d'arrêt

Publics visés :

Entreprises : Chef d'entreprise, Ressources Humaines, Membre du CSE et/ou de la CSSCT, Salarié Désigné Compétent en prévention des risques professionnels ou toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels

Collectivités : Elus, agents d'EPCI, Agents communaux, Assistants de Prévention ou Conseillers de Prévention.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant.

Objectifs :

- Acquérir les connaissances et les modalités de préparation d'une reprise de travail collectif dans les meilleures conditions pour les salariés et pour l'entreprise.

Contenu :

- Le point sur la situation.
- Les dispositions à prendre avant la reprise.
- Les précautions à prendre lors de la reprise réelle de l'activité.
- Le suivi à mettre en place lors d'une période définie de reprise de l'activité.
- La réalisation d'un bilan et évaluation en commun des actions mises en place.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique.
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 1,0 jour (2 x 0,5 jour en formation à distance).

Suivi : Émargement collectif et individuel.

Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances.
- Evaluation d'une démarche construite en formation

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage.

Dates : A définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).